

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00222

EXTENSION DU SERVICE COMMUN DIRECTION GESTION DES BATIMENTS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 54

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D20230022210

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET,
M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

EXTENSION DU SERVICE COMMUN DIRECTION GESTION DES BATIMENTS

Saint-Étienne Métropole, dès l'année 2015 (approuvées par délibérations du Bureau en date du 26 novembre 2015 et du Conseil de Communauté le 10 décembre 2015), a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la Métropole.

Les deux structures ont décidé d'engager un processus de mises en commun de leurs moyens sur des thématiques prioritaires qui leur permettront de préfigurer des offres de service à destination des autres communes-membres.

C'est ainsi que Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne, dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, ont créé un service commun de la Gestion des bâtiments rattaché à la Métropole.

Cette évolution d'organisation a été approuvée lors des CTP du 16 et 22 mars 2021. Ce service commun a évolué en intégrant les postes de Directeur, d'assistant administratif, de Responsable du service Travaux Energie Réglementation, de Responsable du service Qualité Méthodes et Outils.

Pour poursuivre ce schéma et harmoniser les process, il est proposé de mutualiser l'ensemble des services de la Direction Gestion des Bâtiments.

Un avenant n°3 à la convention de création de service commun en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposé et joint à la présente délibération.

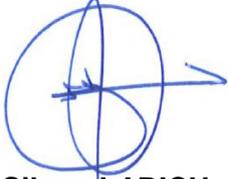
Les CST de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole ont été consultés sur ces évolutions d'organisation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention de service commun de la Direction Gestion des Bâtiments ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.**

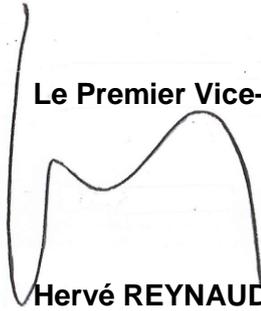
Ce dossier a été adopté à la majorité avec 2 voix contre.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD